

<http://www.sudeducation92.ouvaton.org/spip.php?article763>



**Grève et rassemblement de  
soutien : Jeudi 28 février.**

**Relaxe pour les 15 postiers**

**des Hauts-de-Seine victimes**



Date de mise en ligne : mardi 19 février 2013

**Consigne antisynicale !**

- INTERPROFESSIONNEL

---

Copyright © SUD éducation 92 - Tous droits réservés

---

Une bonne nouvelle ! Après Gaël Quirante, Yann Le Merrer, Bertrand Lucas et Brahim Ibrahim, Xavier Chiarelli (secrétaire départemental adjoint de SUD Poste 92) était lui aussi convoqué en entretien préalable au licenciement. La direction lui reprochait des prises de parole lors d'AG regroupant les facteurs... et de parler aux guichetiers sur leur position de travail !

Mais le soutien des collègues facteurs et guichetiers a fait reculer la direction, qui ne le convoquera finalement pas en commission disciplinaire. Nous remercions l'ensemble des agents qui ont exprimé leur soutien sous une forme ou une autre.

Au terme du procès en appel des 15 postiers du 92 de décembre dernier, l'avocat général (l'équivalent du procureur) requérait un maintien de la peine de 1500 euros d'amende pour l'ensemble des prévenus. Excepté deux d'entre eux, pour qui la peine demandée est de 3000 euros, car ils sont considérés comme des « meneurs »...

La moindre peine infligée aux postiers poursuivis signifierait que mener un mouvement de grève avec occupation peut être considéré comme un délit. Nous ne devons pas laisser faire.

### **On est encore là !**

Comme on peut le voir avec les grévistes de PSA convoqués en entretien préalable le 7 février dernier, le patronat emploie l'arme de la répression de manière de plus en plus systématique. Elle cherche à mettre hors jeu les militant(e)s qui cherchent à se battre contre les plans de suppression d'emplois et de dégradation des conditions de travail.

A la Poste, la plupart des représentants départementaux de SUD Poste 92 ont été sanctionnés, parfois lourdement. Mais la direction n'en reste pas là : alors que les dirigeants de La Poste violent quotidiennement le code du travail, elle se saisit du moindre prétexte, de la moindre opportunité, pour engager des procédures disciplinaires contre les collègues qui se sont impliqués dans les dernières grèves, comme ils le font à l'heure actuelle à l'encontre de Man, factrice à Malakoff.

Nous pouvons adresser un message à la direction : en s'attaquant à ceux qui contestent, aux grévistes ou aux représentants syndicaux, elle s'attaque à nous tous, et nous répondrons en nous mobilisant ensemble. La direction aura beau s'acharner, elle ne pourra jamais se débarrasser de la résistance des salariés.

### **Un mot d'ordre : amnistie**

Au-delà du cas emblématique des 15 postiers, de nombreux autres militants ont été frappés par des procédures disciplinaires et pénales comparables. La clé pour réussir à défendre le droit à l'expression des travailleurs est de s'organiser, de regrouper les forces et d'exiger ensemble

une amnistie pour l'ensemble des militants poursuivis dans le cadre de mouvements sociaux.

Le rassemblement du 28 février prochain, à l'occasion de la conclusion du procès en appel des 15 postiers du 92, sera une étape pour regrouper toutes celles et tous ceux qui défendent la perspective de l'amnistie, acte qui ne coûterait pas un euros au gouvernement. Pas un euro, mais un message aux patrons qui répriment et qui licencient...

Grève et rassemblement de soutien :

Jeudi 28 février à 13h

Devant la cour d'appel de Versailles, 5 rue Carnot  
78000 Versailles, France

<http://les15postiersdu92.blogspot.fr/>